Pau : l'homme qui avait démembré le corps d'un collégien en 2011 est libre

29/07/2017 à 12h28

Depuis ce vendredi matin, Claude Ducos est libre révèle France 3. Âgé de 77 ans, il avait été condamné en appel, en 2016, à trois ans de prison pour avoir découpé le corps d'un collégien, Alexandre Junca, âgé de 15 ans, que son amant avait tué à coups de marteau.

L'homme avait d'abord été condamné en première instance, en juin 2016, à trois ans de prison pour atteinte à l'intégrité d'un cadavre et dissimulation de preuves. Dans son procès en appel, en décembre 2016, la peine avait été confirmée. Il a toujours nié sa participation au meurtre et à la disparition d'Alexandre Junca, en juin 2011. **Deux cours d'assises l'ont condamné à cette peine qui peut paraître bien courte compte tenu de la gravité des faits, mais qui est pourtant le maximum prévu par le Code pénal.**

Et si Claude Ducos a pu sortir de prison ce vendredi, c'est d'abord parce qu'il avait déjà effectué une partie de sa peine, 16 mois, en détention provisoire. **Il avait aussi bénéficié d'une remise de peine automatique d'un tiers selon nos confrères.** Après son jugement en appel, il ne lui restait donc plus que huit mois à passer derrière les barreaux de la prison de Mont-de-Marsan.

A l'époque, en 2011, l'affaire avait fait grand bruit. Le 4 juin, à Pau, Alexandre Junca, âgé de 13 ans avait disparu. Les morceaux de son corps avaient été retrouvés à différents endroits de la ville. L'enquête avait permis l'interpellation de quatre personnes.

Mickaël Baerhel, a été condamné pour le meurtre à la réclusion criminelle à perpétuité. Son complice, Christophe Camy, accusé d’avoir volé le téléphone de l’adolescent, a pris 15 ans. Fatima Ennajah, ex-compagne du meurtrier, a écopé de trois ans ferme pour recel de cadavre et non dénonciation de crime. Et enfin Claude Ducos, qui entretenait une relation tarifée avec Mickaël Baerhel, avait été condamné à trois ans de prison ferme.